



Pacte civique

Flash Info

Le plan de relance de l'Union Européenne...

compromis minimal ou amorce d'une vraie solidarité ?

Le 21 juillet dernier, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne ont adopté, aux forceps, un plan de relance, réponse européenne à la crise économique et sociale résultant de la pandémie de la Covid 19 et complétant le budget européen en cours de négociation pour les sept prochaines années.

Comme souvent dans la vie de l'Union Européenne, la complexité et la technicité de cet accord le rendent un peu *rébarbatif* !



Rappelons l'histoire.

En mai 2020 une initiative franco-allemande proposait un montant de 500 milliards d'euros basé sur un emprunt européen, pour soutenir la résilience et la relance dans les pays les plus affectés par la pandémie. S'y ajoutaient aussi des mesures concernant la santé et le soutien des pays du sud. Comment fut-elle accueillie ?

- *Réaction plus que réservée* des pays dits frugaux (Pays Bas, Autriche, Danemark, Suède). Ils ne voulaient pas de mutualisation de la dette et exigeaient des garanties de réforme et de remboursement des pays bénéficiaires, refusant les subventions et proposant des prêts.
- *Réticences* des pays de Visegrad (Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie) qui craignaient une diminution des politiques et fonds de cohésion dont ils sont les principaux bénéficiaires.

La commission propose en juin un plan de relance de 750 milliards d'euros, composé de subventions (500 milliards) et de prêts (50 milliards).

Discussion difficile pendant 2 mois, d'autant plus que les rencontres étaient virtuelles, dans un contexte d'inquiétude, d'incertitude et de fragilité des opinions publiques.

Et puis réunion, physique cette fois ci, du **Conseil Européen extraordinaire** qui durera 4 jours, du 17 au 21 juillet (le plus long de l'histoire) avec des interruptions, des allers et retours entre Bruxelles et les capitales, des échanges bilatéraux



informels, bref, toute la panoplie des négociations européennes a été déployée. Et, le 21 juillet, enfin la fumée blanche ! Un accord complexe est trouvé, qualifié d'historique par certains, d'insuffisant et minimal par d'autres.

De quoi s'agit-il ?

750 milliards d'euros sont adossés en plus au budget pluriannuel (7 ans) de 1075 milliards, soit **un total de 1825 milliards d'euros !** Et, c'est **la Commission Européenne** qui emprunte, au nom de l'Union Européenne, ces 750 milliards d'euros, ainsi affectés :

- 737,5 milliards à la résilience et à la reprise, à l'augmentation des fonds alloués à la cohésion, aux fonds de transition juste et aux fonds de développement rural
- 6,9 milliards pour tirer les leçons de la crise (systèmes de santé, aide humanitaire, recherche)
- 5,6 milliards pour relancer l'économie (soutien aux entreprises et à l'investissement)

390 milliards seront versés sous forme de subventions et 360 milliards sous forme de prêts.

Pour l'allocation de ces fonds, le respect de l'Etat de droit (cf. Hongrie, Pologne, Roumanie) est mentionné pour la première fois, mais de manière non contraignante et dépourvue de sanctions. L'utilisation des fonds devra également respecter les règles environnementales et la stratégie de transition écologique.

La France, elle, bénéficiera de 40 milliards d'euros.

Contrepartie d'une négociation tendue, certains États, contributeurs nets au budget de l'Union, continueront ou ont obtenu de bénéficier de « rabais » budgétaires. Il s'agit des Pays Bas, de la Suède, de l'Allemagne, auxquels s'ajoutent le Danemark et l'Autriche (le célèbre « *I want my money back* » de Margaret Thatcher a fait des émules !).

Une avancée historique ?

Derrière l'aridité des chiffres et la technicité rébarbative du système, cet accord comporte de vraies innovations:

- une certaine **mutualisation de la dette**, réclamée depuis longtemps par la France ;
- sa gestion par **l'institution exécutive européenne** (Commission) ;
- une aide substantielle aux **pays les plus touchés** ;
- une **intégration** plus forte des politiques de santé (nationales) en particulier en matière de recherche ;
- une première référence, même modeste, à la conditionnalité des aides au respect de l'Etat de droit.



Sur le plan politique, la renaissance du couple franco-allemand et son interaction avec d'autres, la bonne gestion des institutions européennes (proposition habile et ambitieuse de la Commission, rôle du Président du conseil européen pour aboutir au compromis final) ont permis de dépasser les divergences et intérêts des pays et groupe de pays. Surtout, tous les pays ont compris que **l'UE ne pouvait se permettre un échec** dans la situation actuelle et que l'intégration des économies était telle

que les difficultés des autres pays auraient des répercussions négatives pour leurs propres économies (cf. Brexit).

L'évolution de l'Allemagne sur la dette et le budget européen est caractéristique : solidarité et intérêt bien compris vont de pair.

Mais la discussion a été rude, l'évolution de la démocratie dans certains pays, les relents populistes et xénophobes, l'incertitude et l'impact social d'une pandémie toujours présente appellent à une grande vigilance. D'autant que les **divergences subsistent** au sein de l'UE, *nord/sud* et *est/ouest* et en matière de *politique extérieure et de sécurité* (Chine, États Unis, Russie, Inde, Afrique etc...).

Face à une situation géopolitique mondiale explosive, à une crise économique et sociale sans précédent, à des défis écologiques majeurs, à une crise de la démocratie générale, à une évolution démographique déséquilibrée, les pays européens seront-ils tentés par le repli sur soi et une sauvegarde à court terme de leurs intérêts nationaux ?

Le plan de relance européen, même s'il est plus limité qu'on aurait pu le souhaiter, fondé sur un équilibre entre principe de solidarité et intérêts bien compris de tous, qui sont à la base de la construction européenne, est-il une réponse conjoncturelle à un sauve-qui-peut général ou ...

peut-il être l'amorce d'une nouvelle phase de la construction européenne combinant ambition, valeurs et pragmatisme dans un monde incertain ?

Odile Quintin,
ancienne directrice générale à la *Commission européenne*,
ancienne animatrice de *l'atelier Europe* du Pacte civique.